

80 M€ de plus pour la transition agricole

07/12/2020



Actus Agricoles

Le ministère promet d'investir 80 M€ supplémentaires pour abonder la prime à la conversion des agroéquipements prévue dans le plan de relance, ainsi dotée de 215 M€, indique le ministère dans un communiqué du 7 décembre 2020.

Cette aide vient en complément du crédit d'impôt temporaire de 2 500 € voté par les sénateurs le 5 décembre, pour soutenir les entreprises agricoles qui déclarent en 2021 et/ou 2022 qu'elles n'utilisent plus de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active glyphosate, et qui s'ajoute aux crédits d'impôts pour l'agriculture biologique et la Haute Valeur Environnementale.

« La création de valeur autour d'une agriculture sans glyphosate est la condition d'une transformation durable et soutenable de notre système de production et passe par des mesures ambitieuses et concrètes », justifie le gouvernement. Et Julien Denormandie d'insister : « Toute transition a un coût et doit donc être financée. »

L'enjeu est en effet de mettre en place des dispositifs pour compenser les coûts induits par la sortie du glyphosate pour les agriculteurs, car aujourd'hui, un agriculteur qui investit pour sortir du glyphosate ne bénéficie pas de création de valeur immédiate : le prix de vente de production reste inchangé, sauf s'il se convertit au bio. A titre d'exemple et sur la base de travaux de l'INRAe, la sortie du glyphosate, à l'échelle d'une exploitation, entraîne une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) allant jusqu'à 16 % pour des grandes cultures en semis direct soit un surcoût allant jusqu'à 80 € par hectare, soit jusqu'à 7 000€ pour une exploitation de taille moyenne de 87 hectares. En viticulture, la perte moyenne d'EBE est de 7 % pour l'exploitation, soit un surcoût moyen de 250 € par hectare.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/80-m-de-plus-pour-la-transition-agricole/>